

Recours au Règlement—M. Crosbie

RECOURS AU RÈGLEMENT

RETRAIT D'UNE EXPRESSION UTILISÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, pour éviter tout malentendu, je tiens à retirer ce que j'ai dit de la députée d'Hamilton-Est (M^{me} Copps) que j'ai comparée à Goebbels. L'expression est peut-être antiparlementaire. En tout cas, je la retire, qu'elle le soit ou non.

M. le vice-président: Je remercie le ministre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'honorable Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 25 pétitions, les nos 332-4487 à 332-4509 inclusivement, 332-4515 et 332-4520.

[Note de l'éditeur: voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

ON DEMANDE PLUS DE RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA GUÉRISON DE LA SCHIZOPHRÉNIE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions importantes pour beaucoup de Canadiens.

La première est signée par des gens qui se préoccupent de la schizophrénie, maladie qui touche environ 1 p. 100 de la population et qui coûte à la société canadienne plus de 3 milliards de dollars par année. Les pétitionnaires espèrent ardemment qu'on pourra trouver un remède et une méthode de prévention aussitôt que possible en intensifiant la recherche dans ce domaine.

Ils disent que cette maladie fait l'objet de très peu de recherches au Canada, compte tenu de sa gravité et de son coût, et ils demandent au Parlement de veiller à ce que, désormais, l'effort de recherche soit à la mesure de la gravité de ce problème de santé.

Cette pétition a été rédigée et signée par plusieurs centaines de membres d'un groupe qui s'intéresse à ce problème. La question leur tient à coeur et ils espèrent que leur pétition sera prise très au sérieux.

L'IMMIGRATION—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE COOPÉRER PLUS ÉTROITEMENT AVEC LE VIÛT-NAM

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui est acceptable à la Chambre. C'est une pétition de Canadiens d'origine vietnamienne, y compris de nombreux chefs de file de la collectivité vietnamienne du Canada.

Leur pétition fait valoir que le gouvernement de Hanoï continue à violer les droits humains au Viêt-Nam en emprisonnant sans procès des chefs religieux, des artistes, des intellectuels, des hommes d'affaires et d'anciens fonctionnaires et membres des forces armées de la république du Viêt-Nam; que le gouvernement de Hanoï, selon eux, a réprimé avec brutalité l'opposition politique légitime au Viêt-Nam en exécutant sans

merci ceux qui se sont battus pour le rétablissement des libertés fondamentales dans leur pays; que le gouvernement de Hanoï a gaspillé aveuglément les ressources du Viêt-Nam dans la conquête militaire du Laos et du Kampuchéa; et que ces politiques inhumaines continuent à forcer des milliers de gens à fuir le Viêt-Nam chaque année. Par conséquent, ils demandent au Parlement d'utiliser des recours diplomatiques pour faire en sorte que le gouvernement de Hanoï mette fin à ses politiques inhumaines et restaure les droits de la personne au Viêt-Nam. Ils demandent au Parlement de maintenir les politiques généreuses du Canada en matière de rétablissement des réfugiés et de réunification des familles. Ils demandent au Parlement d'intervenir auprès du gouvernement de Thaïlande pour que celui-ci accueille à bras ouverts, pour des raisons humanitaires, les Vietnamiens malheureux qui ont quitté leur pays par la mer et arrivent sur les côtes thaïlandaises.

On m'a donné cette pétition à un rassemblement de plusieurs centaines de représentants de la communauté vietnamienne de Toronto, de Montréal et d'Ottawa sur la colline du Parlement il y a quelques jours. Je la soumets humblement en leur nom.

LES DÉDUCTIONS FISCALES APPLICABLES AUX HABITANTS DE RÉGIONS ÉLOIGNÉES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition lancée à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, par la section 85 de l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion.

Les pétitionnaires signalent que, le 19 décembre 1986, le projet de loi C-23 a été adopté et que ce projet de loi modifie les règles relatives au traitement fiscal des indemnités de logement et de déplacement des employés travaillant dans des postes isolés. On a déclaré que Yellowknife avait un marché locatif développé et que les indemnités de logement sont évaluées selon la juste valeur marchande; mais pour que l'on puisse vraiment parler de juste valeur marchande, il faut qu'il y ait équilibre entre l'offre et la demande, ce qui n'est pas le cas à Yellowknife où le taux d'inoccupation des logements se situe à près de zéro depuis plus d'une décennie et où il n'y a pas de marché locatif développé. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'accorder à Yellowknife le même statut qu'au reste des Territoires du Nord-Ouest aux fins du traitement fiscal des indemnités de logement.

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des électeurs de ma circonscription. Ils déclarent que rien dans la décision de la Cour suprême ne donne droit à l'avortement, que la vie humaine est un processus continu de la conception à la mort et qu'il n'existe aucun moment entre la conception et la naissance où nous pouvons dire que le fœtus n'est pas un être humain. Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une nouvelle loi qui protégera la vie de l'enfant à naître dès la conception et à toutes les étapes de son développement. La seule exception serait le cas très rare où la vie de la mère est en danger. Je présente cette pétition au nom de mes électeurs et je l'appuie sans réserve.